

Compte-rendu du Conseil du 8 juin 2020

Etaient présents : Mme Marie-Lucie HENRY - M. Gérard NOWACZYK - M. Stéphane VIOLANT - Mme Evelyne MAIRE – M. Jean-Michel MEXIQUE - M. Bruno LURION - Mme Evelyne WARIN -Monsieur Joël BERNARD - Monsieur Yannick DUPAYS – Mme Paméla BAYARD – Monsieur Benoît CHAUDILLON.

Madame Paméla BAYARD a été désignée secrétaire de séance.

• Indemnités du Maire et des Adjoint

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe comme suit le taux des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

- Maire : 25.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique

• Désignation des membres au sein de MMD54

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De désigner Monsieur Gérard NOWACZYK comme son représentant titulaire à MMD54 et monsieur Jean-Michel Mexique comme son représentant suppléant.
- D'autoriser le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD 54.

• Désignation des membres élus du CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne comme suit les membres élus du CCAS :

Présidente :

Marie-Lucie HENRY

Membres :

Evelyne WARIN

Jean-Michel MEXIQUE

Evelyne MAIRE

Benoît CHAUDILLON

- **Dépenses à imputer à l'article budgétaire 6232 « fêtes et cérémonies »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les principales dépenses à imputer à l'article 6232, fêtes et cérémonies

- fêtes patriotiques
- fête patronale
- colis et repas des anciens
- vœux du maire
- gerbes décès
- cadeaux naissance ou mariage personnel, conseillers municipaux
- cadeaux départ personnel communal
- Saint-Nicolas élèves scolarisés à Glonville
- boissons gâteaux réunions
- feux d'artifice, disc-jockey
- médailles personnel communal et élus

- **Indemnité annuelle Trésorière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

fixe à 100% l'indemnité de conseil annuelle à verser à Madame Flore PARDAL, Trésorière.

- **Autorisation de poursuites**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- octroie une autorisation permanente et générale de poursuites à Mme Flore PARDAL, chef de poste à la trésorerie de Baccarat, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quelle que soit la nature de la créance.
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

- **Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide de donner au maire les délégations suivantes :

Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 500€ par sinistre.

- **Désignation des membres des commissions municipales**

Commission des travaux, eau, voirie et bâtiments communaux :

Tous les membres du Conseil Municipal

Commission finances :

Marie-Lucie HENRY
Paméla BAYARD
Gérard NOWACZYK
Bruno LURION
Stéphane VIOLANT
Benoît CHAUDILLON

Commission bois :

Marie-Lucie HENRY
Bruno LURION
Joël BERNARD
Yannick DUPAYS

Commission d'appel d'offres et ouverture des plis :

Présidente :

Marie-Lucie HENRY

Membres titulaires :

Gérard NOWACZYK
Evelyne MAIRE
Evelyne WARIN

Membres suppléants :

Stéphane VIOLANT
Joël BERNARD
Jean-Michel Mexique

- **Désignation des membres des commissions municipales**

Dans le cadre du renouvellement des commissions communales des impôts directs, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose les membres suivants :

SARL DODIN
BALLAND Fabrice
MOUGENOT Pascal
COLIN Denis
VOURIOT Rémi
HABLAINVILLE Jean-Michel
SARRAZIN Christian
CROIZIER Laurence
GAUDEL Marie
CUNY Valérie
BERNARD Pascal
MICHEL Jean-Marc
DENISE Philippe
PETIT Sébastien
HARAU Philippe

NOWACZYK Nicole
HOUILLOON René
GEORGE Nathalie
VILMAIN Jean-Philippe
APOSTEL Pascal
MAIRE Maxime
Mexique Jean-Michel
DUPAYS Yannick
BAYARD Paméla

- **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- **Vote du taux des trois taxes directes locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales, soit

Taxe d'habitation	5.07%
Taxe sur les propriétés bâties	5.59%
Taxe sur les propriétés non bâties	14.55%